

possible de chiffrer avec précision le bénéfice monétaire des pays r cipients, mais il est clair que le gain total des plus importants d'entre eux est vraisemblablement de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars par ann e.

Il poursuit en affirmant que le Canada est l'un des pays o  le rapport du nombre des immigrants sp cialistes au chiffre de la population est le plus  lev  du monde. Ceci indiquerait que le Canada d pend de plus en plus du personnel comp tente ainsi que des professionnels en provenance des pays en d veloppement. Pour illustrer cette d pendance, le rapport r v le quelques statistiques int ressantes. Entre 1946 et 1963, le taux d'immigration sp cialis e est pass  de 8,5 p. cent   36,3 p. cent. En outre, le pourcentage des professionnels qui ont  migr  de pays en d veloppement pour venir au Canada est pass  de 7,2 p. cent en 1946   27,6 p. cent en 1963 et   37 p. cent en 1967.

L'incidence politique du d bat sur l'exode des comp tentes a une importance consid rable sur le r le et l'image du Canada sur la sc ne internationale. Dans ce domaine, le geste le plus significatif que puisse poser le Canada ne serait-il pas de respecter davantage et d'appuyer les politiques de main-d' uvre des pays en d veloppement en formulant et en appliquant un r gime  clair  d'immigration? D'ailleurs, le premier ministre Mackenzie King a d j   tabli un pr c dent en pr nant une coop ration internationale allant dans ce sens dans une d claration sur la politique d'immigration:

Il est non moins entendu, cependant, que le gouvernement canadien est toujours dispos    entamer avec d'autres pays des pourparlers pr liminaires   des ententes sp ciales concernant la r glementation de l'admission d'immigrants sur une base d' galit  et de r ciprocit  absolues.

Il faudra prendre garde cependant de ne tomber de Charybde en Scylla. D'une part, une restriction g n ralis e de la migration des professionnels et des sp cialistes ne satisferait pas tous les pays, notamment l'Inde et l' le Maurice qui encouragent l' migration de leurs ressortissants sp cialis s dont,   certain moment, l'offre d passe la demande sur le march  du travail. De plus,   titre de signataire de la D claration universelle des droits de l'homme, le Canada souscrit au principe que «toute personne a le droit de circuler librement» et de «quitter tout pays, y compris le sien». D'autre part, l'expos  qui pr c de montre clairement que les pays sont tr s sensibles   la perte de ressources humaines pr cieuses au b n fice des pays industrialis s. La ligne de conduite la plus appropri e pour le Canada serait donc de maintenir son cr dit en politique  trang re gr ce  

des mesures pratiques visant   ce que l'orientation de son futur r gime d'immigration ne sape pas le fondement de son aide  trang re ax e sur la formation de la main-d' uvre.

Les r fugi s

Depuis le d but de l'histoire  crite, le r fugi  t moigne concr tement des affrontements internationaux. La discrimination   l'endroit de certains groupes raciaux, religieux ou politiques, associ e aux guerres, bouleversements politiques et modifications frontali res ont d racin  les populations et les ont forc es   quitter leur pays. Dans plusieurs cas, le d placement  tait permanent et le r fugi  se retrouvait sans patrie ni foyer. Les grands mouvements de population du XX  si cle ont oblig  la communaut  internationale   trouver des solutions,   d fendre les sans-patrie et   les aider   s' tablir ailleurs. Avec les ann es, on en est venu   d signer comme r fugi s les apatrides ou les personnes d plac es, ceux qui demandent l'asile politique, les d serteurs, les membres des minorit s opprim es et les victimes de catastrophes naturelles. R cemment, cependant, l'admissibilit  dans un pays   titre de r fugi  s'est trouv e subordonn e   la d finition qu'en a donn e la Convention de 1951 de l'ONU. Aux termes de la Convention est d sign e r fugi  toute personne qui,

craignant avec raison d' tre pers cut e du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalit , de son appartenance   un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalit  et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se r clamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalit  et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa r sidence habituelle   la suite de tels  v nements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

L'image que projette dans la communaut  internationale notre politique et nos programmes   l'endroit des r fugi s fait partie int grante des relations internationales du Canada. Notre pays est traditionnellement reconnu pour son attitude humanitaire et on a soigneusement pris note de son r le lorsqu'il a accept  un grand nombre de personnes et de familles qui ont voulu  chapper   la guerre,   la pers cution et   l'oppression. Ainsi, le Canada s'est distingu  en ce qu'il a  t  l'un des premiers pays  trangers   prendre des mesures positives pour aider les familles d plac es et sans abri   la suite des ravages de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Programme actif

R gle g n rale, le Canada a mis en  uvre un programme actif d'immigration en vue